

- ## Le zonage en chiffres

Zones délimitées	74 zones
Zones urbaines (U)	23 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	33 zones
Zones naturelles (N)	12 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
Version du	22 juin 2026
Partition GPU	DU_59123
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_59123/65c1d59f5ad01df6abdba938565a9125/59123_reglement-20260622.pdf

Les risques naturels et technologiques à Camphin-en-Carembault

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	22 octobre 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° 1012-2022-937C du 29.04.2024. Le critère
L'arrêté sur Légifrance	Transport de marchandises dangereuses: Engins de
Risques majeurs recensés	9 communes sinistrées ainsi que 2 communes à risque
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	sensibles au phénomène de sécheresse et de
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
	Le territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, chartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN)

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU i, PSML, etc.) et des communes — Géoportail de l'urbanisme (IGN — ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/camphin-en-carembault-59123>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Camphin-en-Carembault : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Sécheresse

1 plan

Inondation

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAa, UAi, UAn, UAr, UArn, UE, UEp, UL, ULn

1AUL, 1AUh, 2AUe, 2AUh

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59123

59133

CC Pévèle-Carembault

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

74 zones

74 zones

74 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Phalempin (2,2 km)

Chemy (2,5 km)

Wahagnies (3,8 km)

Gondecourt (4,3 km)

La Neuville (4,7 km)

Attiches (5,0 km)

Ostricourt (6,5 km)

Thumeries (6,7 km)

Tourmignies (6,8 km)

Avelin (7,5 km)

Mons-en-Pévèle (8,6 km)

Pont-à-Marcq (9,0 km)

Moncheaux (9,2 km)

Mérignies (9,4 km)

Ennevelin (10,4 km)

Bersée (11,7 km)

Cappelle-en-Pévèle (12,9 km)

26 zones

8 zones

38 zones

68 zones

124 zones

68 zones

60 zones

24 zones

56 zones

51 zones

102 zones

21 zones

51 zones

160 zones

35 zones

64 zones

99 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/camphin-en-carembault-59123>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Camphin-en-Carembault : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Templeuve-en-Pévèle (13,1 km)

117 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/camphin-en-carembault-59123>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.